



**REQUEST FOR PROPOSALS
DEMANDE DE PROPOSITIONS**

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS
À:**

Contracting Authority :
Paul Hewitt

Procurement Services
Services d'approvisionnement
1200 Montreal Road /1200 chemin Montréal
Building M-58/Édifce M-58
Ottawa, Ontario
K1A 0R6

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Proposal To:

We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux:

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté Le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).



Title/Sujet Acoustic Floor Facility – Installation de Plancher Acoustique	
Solicitation No./N. de l'invitation 22-58152/A	Date 17/04/2023
Solicitation Closes/L'invitation prend fin at/à 2:00pm on/le 26/04/2023	Time Zone/Fuseau Horaire EDT
Address Enquiries To/Adresser demandes de renseignements à : Paul Hewitt Paul.Hewitt@nrc-cnrc.gc.ca	
Amendment # Amendement 002	

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No./N. de telephone Facsimile No./N. de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisé à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 003 à la DP 22-58121/A a été portée à :

6. Réviser la période de la DP
7. Préciser la nature du contrat
8. Préciser l'annexe A
9. Préciser l'annexe C
10. Précision de la référence « selon le cas » pour les dispositions relatives à l'intégrité
11. Précision du matériel architectural
12. Réviser les IG et les GC dans la DP pour qu'ils correspondent à la nature de nos besoins (services de construction)
13. Réviser la partie 4 CS3 Assurance supplémentaire
14. Insérer l'addendum 1 à la documentation technique.

-
7. **QUESTION :** Pouvez-vous confirmer si l'affichage sur Canada Buys concerne des entrepreneurs ou des services d'ingénierie? La plupart des renseignements techniques de la DP indiquent une demande de services professionnels (ingénierie), tandis que la description indique un entrepreneur général.

RÉPONSE : Le CNRC est à la recherche d'un entrepreneur principal pour entreprendre la construction conformément aux dessins et aux spécifications de ce projet.

8. **QUESTION :** Instruction aux soumissionnaires : Partie 5 Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP) Article 2.4 Exigences particulières pour le format de la proposition demande l'identification de l'équipe d'experts-conseils (annexe A) (page 31) Format d'identification de l'équipe L'annexe A demande I. Experts-conseils principaux (architecture du promoteur), II. Principaux sous-traitants Ingénieur en structures III. Ingénieur électricien. ? Nous ne faisons pas appel aux services d'architecture ou d'ingénierie pour ce projet, il est déjà conçu et dessiné. Peut-on l'enlever?

RÉPONSE : L'entrepreneur principal est le soumissionnaire, de même que ses sous-traitants respectifs nécessaires pour réaliser le projet.

9. **QUESTION :** dans l'addenda no 2, il est mentionné d'insérer la nouvelle proposition de paiement forfaitaire de l'annexe C, il n'y avait pas d'annexe C dans l'addenda no 2.

RÉPONSE : L'annexe C renvoie au paragraphe mentionné dans la Q et R 5. De plus, veuillez fournir une ventilation détaillée de votre soumission financière proposée conformément à la CG 5, notamment :

Coûts salariaux et ventilation par branche
Coûts des matériaux
Frais généraux
Marquage des marchandises et des matériaux
Majoration des services sous-traités

10. **QUESTION :** En caractères gras, il y a « **S'il y a lieu** ». Cela signifie-t-il que l'article sur les dispositions relatives à l'intégrité est simplement une déclaration selon laquelle « cela ne s'applique pas »?

RÉPONSE : Voir les instructions générales, para 3 (a) et (b).

11. QUESTION : Architectural, sur le dessin A210 détail 4 , indique les rouleaux avec des guides de rouleaux Modèle à confirmer par le CNRC. Pouvez-vous fournir le modèle et celui-ci sera-t-il fourni par le CNRC?

RÉPONSE : Cela fait partie du matériel qui sera fourni par le CNRC et il n'est donc pas nécessaire que le modèle soit confirmé à ce stade.

12. SUPPRIME : Partie 2 au complet.

INSÈRE : Partie 2 – [R2410T](#) (2022-01-28) – Instructions générales – Services de construction
Remarque : Toutes les références à TPSGC sont par la présente remplacées par le CNRC, à l'exception des références à la base de données sur l'intégrité et au formulaire d'évaluation du rendement PWGSC-TPSGC 2913.

SUPPRIME : Partie 3, paragraphe 1 (a) tableau

INSÈRE :

R2810D	2022-01-28	Conditions générales (CG) 1 : Dispositions générales – Services de construction
R2820D	2016-01-28	Conditions générales (CG) 2 - Administration du contrat - Services de construction
R2830D	2019-11-28	Conditions générales (CG) 3 : Exécution et contrôle des travaux
R2840D	2008-05-12	Conditions générales (CG) 4 - Mesures de protection
R2850D	2019-11-28	Conditions générales (CG) 5 - Modalités de paiement >100 k\$ - Services de construction
R2865D	2019-05-30	Conditions générales (CG) 6 - Retards et modifications des travaux – Services de construction
R2870D	2018-06-21	Conditions générales (CG) 7 - Défaut, suspension ou résiliation du contrat
R2880D	2019-11-28	Conditions générales (CG) 8 - Règlement des différends – 100 k\$ à 5 M - Services de construction
R2890D	2022-12-01	Conditions générales (CG) 9 - Garantie contractuelle
R2900D	2008-05-12	Conditions générales (CG) 10 - Assurances
Supplementary Conditions: Part 4		

SUPPRIME : IP1 paragraphe 4

INSÈRE :

Les soumissionnaires doivent transmettre leurs propositions par voie électronique à l'autorité contractante (la taille limite des courriels est de 10 Mo).

En raison de la nature de la demande de soumissions, la transmission des propositions par télécopie n'est pas acceptée.

Les proposants doivent se référer aux IG07, Présentation des propositions, et aux EPEP 2, Demandes de proposition, de la demande de soumissions pour en savoir plus

SUPPRIME : IP2 paragraphe 2(a)

INSÈRE :

(a) Instructions particulières auxproposants (IP);
Instructions générales (IG)–Services de construction

SUPPRIME : IP5 paragraphe 1

INSÈRE :

Conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html>), le proposant doit présenter avec sa soumission, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement, la documentation exigée selon les Instructions générales 1 (IG1) – Dispositions relatives à l'intégrité – soumission.

SUPPRIME : Partie 5, paragraphe 1.1

INSÈRE : « **IG07 Soumission de**

1.1 Référence à la procédure de sélection

Un « aperçu de la procédure de sélection » est présente ci-dessous et dans les instructions générales

SUPPRIME : Partie 5, Renvoi à la « Présentation de proposition IG16 » au paragraphe 2.1

INSÈRE : « Livraison des soumission IG07 » en lieu

SUPPRIME : EPEP 4 les deux paragraphes commençant par « dispositions relatives à l'intégrité... »

INSÈRE :

- Dispositions relatives à l'intégrité — documentation exigée — s'il y a lieu, conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), et selon la **section 3a** des Instructions générales 1 (IG01), Dispositions relatives à l'intégrité – Soumission.
- Dispositions relatives à l'intégrité — déclaration de condamnation à une infraction — avec sa soumission, s'il y a lieu, conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), et selon la **section 3b** des Instructions générales 1 (IG01), Dispositions relatives à l'intégrité – Soumission.

13. INSÈRE : inserer ce qui suit apre CS3 :

EGA 5 Assurances à souscrire

Le proposant retenu devra souscrire en permanence à une assurance responsabilité professionnelle et à une assurance responsabilité civile des entreprises, conformément aux exigences énoncées ailleurs dans les documents de la DP.

EGA 5.1 Compagnies de cautionnement reconnues

Voici une liste des compagnies d'assurance dont les cautionnements peuvent être acceptés par le gouvernement à titre de garantie.

1. Compagnies canadiennes

- Assurance ACE INA
- Allstate du Canada, Compagnie d'assurances
- Ascentus Ltée, Les Assurances (cautionnement seulement)
- Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada
- AXA Assurances (Canada)
- AXA Pacific, compagnie d'assurance
- Le Bouclier du Nord Canadien, Compagnie d'Assurance
- Certas direct, compagnie d'assurances (cautionnement seulement)
- Chubb, Compagnie d'assurances du Canada
- Commonwealth, Compagnie d'assurances du Canada
- Compagnie d'assurance Chartis du Canada (anciennement La Cie d'assurance commerciale AIG du Canada)
- Co-operators General, Compagnie d'assurance
- CUMIS, Compagnie d'assurances générales
- La Dominion du Canada, Compagnie d'assurances générales
- Échelon, Compagnie D'Assurances Générale (cautionnement seulement)
- Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance
- Elite, Compagnie d'assurances
- La Compagnie d'Assurance Everest du Canada
- Federated, Compagnie d'assurances du Canada
- Federation, Compagnie d'assurances du Canada
- La Compagnie d'assurance et de Garantie Grain
- Gore Mutual Insurance Company
- The Guarantee, Compagnie d'Amérique du Nord
- Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'Assurances Générales
- Intact Compagnie d'assurance
- Jevco, Compagnie d'assurances (cautionnement seulement)
- Compagnie canadienne d'assurances générales Lombard
- Compagnie d'assurance Lombard
- Markel, Compagnie d'assurances du Canada
- Missisquoi, Compagnie d'assurances
- La Nordique compagnie d'assurance du Canada
- The North Waterloo Farmers Mutual Insurance Company (fidélité du personnel seulement)
- Novex Compagnie d'assurance (fidélité du personnel seulement)
- La Personnelle, compagnie d'assurances
- La Compagnie d'Assurance Pilot
- Compagnie d'Assurance du Québec
- Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances
- Saskatchewan Mutual Insurance Company
- Compagnie d'Assurance Scottish & York Limitée
- La Souveraine, Compagnie d'Assurance Générale
- TD, Compagnie d'assurances générales
- Temple, La compagnie d'assurance
- Traders, Compagnie d'assurances générales
- La Compagnie Travelers Garantie du Canada
- Compagnie d'Assurance Trisura Garantie
- Waterloo, Compagnie d'assurance

- La Compagnie Mutuelle d'Assurance Wawanesa
- Western, Compagnie d'assurances
- Western, Compagnie de garantie

2. Compagnies provinciales

- Les cautionnements de garantie des compagnies suivantes peuvent être acceptés à condition que le contrat de garantie soit conclu dans une province où la compagnie est autorisée à faire affaire, comme il est indiqué entre parenthèses.
- AXA Boréal Assurances Inc. (Î.-P.-É., N.-B., Qué., Ont., Man., C.-B.)
- ALPHA, Compagnie d'assurances Inc. (Québec)
- Canada West Insurance Company (Ont., Man., Sask., Alb., C.-B., T.N.-O.) (cautionnement seulement)
- La Capitale assurances générales inc. (T.-N.-L., N.-É., Î.-P.-É., Qué. (cautionnement seulement), Man., Sask., Alb. C.-B., Nun., T.N.-O., Yuk.)
- Coachman Insurance Company (Ont.)
- La Compagnie d'Assurance Continental Casualty (T.-N.-L., N.-É., Î.-P.-É., N.-B., Qué., Ont., Man., Sask., Alb. C.-B., Nun., T.N.-O., Yuk.)
- GCAN Compagnie d'assurances (T.-N.-L., N.-É., Î.-P.-É., N.-B., Qué., Ont., Man., Sask., Alb. C.-B., Nun., T.N.-O., Yuk.)
- The Insurance Company of Prince Edward Island (N.-É., Î.-P.-É., N.-B.)
- Kingsway Compagnie d'assurances générales (N.-E., N.-B., Qué., Ont., Man., Sask., Alb., et C.-B.)
- La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle (T.-N.-L., N.-É., Î.-P.-É., N.-B., Qué., Ont., Man., Sask., Alb. C.-B., Nun., T.N.-O., Yuk.)
- Norgroupe Assurances Générales Inc.
- Orléans, compagnie d'assurance générale (N.-B., Qué., Ont.)
- Saskatchewan Government Insurance Office (Sask.)
- SGI CANADA Insurance Services Ltd. (Ont., Man., Sask., Alb.)
- Société d'assurance publique du Manitoba (Man.)
- Union Canadienne, Compagnie d'assurances (Québec)
- L'Unique assurances générales inc. (T.-N.-L., N.-É., Î.-P.-É., N.-B., Qué. (cautionnement seulement), Ont. (cautionnement seulement), Man., Sask., Alb. C.-B. (cautionnement seulement), Nun., T.N.-O., Yuk.)

3. Compagnie étrangères

- Aspen Insurance UK Limited
- Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur (fidélité du personnel seulement)
- Eagle Star Insurance Company Limited
- Société des Assurances Ecclésiastiques (fidélité du personnel seulement)
- Lloyd's, Les Souscripteurs du
- Mitsui Sumitomo Insurance Company, Limited
- NIPPONKOA Insurance Company, Limited
- Assurances Sompo du Japon
- Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée
- XL Insurance Company Limited (cautionnement seulement)
- Zurich Compagnie d'Assurances SA

14. INSÈRE : Addenda 001 ci-joint

Toutes les autres modalités demeurent inchangées

ADDENDA UN

LES MODIFICATIONS SUIVANTES AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ENTRENT EN VIGUEUR IMMÉDIATEMENT. CET ADDENDA FAIT PARTIE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.

I N D E X

PARTIE ÉCRITE :

Architecture	pages 2-3
I SPÉCIFICATIONS	
II DESSINS	

PIÈCES JOINTES :

- **Addenda structurel No.STA-01**

ADDENDA UN

I SPÉCIFICATION ARCHITECTURAL:

1 SECTION 03 10 00 – COFFRAGES ET ACCESSOIRES POUR BÉTON

.1 AJOUTER LA LIGNE 2.01.6:

Doublure de coffrage sur la surface intérieure des chambres supérieure et inférieure doit être une nouvelle doublure de coffrage en Masonite.

2 SECTION 00 10 00 – INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

.1 RÉVISER LA LIGNE 3.1:

Le calendrier de construction est de 44 semaines à compter de la date de la Lettre d'intention, mais une date d'achèvement du 22 mars 2024 pour ce projet. Il incombe aux entrepreneurs d'ajuster leur planification en conséquence pour s'assurer que le projet soit terminé au plus tard le 22 mars 2024.

II DESSINS ARCHITECTURAL:

1 DESSINS A050 – PLAN CLÉ ET PLANS DES OUVRAGES DE DÉMOLITION

.1 RÉVISER LA NOTE DE SÉCURITÉ DE PERSONNE NO. 5 :

ZONE APPROXIMATIVE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION :

- LE SITE DE CONSTRUCTION DEVRA CORRESPONDRE À UN ESPACE PARTAGÉ.

- AU BESOIN, LES CLIENTS AURONT BESOIN D'UTILISER LA PORTE BASCULANTE.

- L'ENTREPRENEUR ET LE CNRC AURONT À COORDONNER LES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES, POUR AINSI ASSURER LA SÉCURITÉ DES DEUX PARTIES EN CAUSE.

- L'ENTREPRENEUR AURA À MONTER UN SYSTÈME DE BARRIÈRES, LEQUEL DEVANT ÊTRE MODIFIABLE POUR AINSI OFFRIR UN ACCÈS ET CE, SELON LA PERTINENCE.

- LES SALLES DE TOILETTES SERONT MISES À LA DISPONIBILITÉ DE TOUTES LES PARTIES EN CAUSE.

- S'ASSURER DE RENDRE LA SALLE DE CONTRÔLE ACCESSIBLE AU CNRC.

.2 AJOUTER LA NOTE GÉNÉRALE NO. 2:

L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR SES PROPRES ROULOTTE DE CHANTIER, TOILETTES ET ALIMENTATION ELECTRIQUE SÉPARÉMENT DU BÂTIMENT M-38, POUR CES INSTALLATIONS TEL QUE REQUIS. COORDONNER L'EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SUR LE SITE AVEC LE CNRC.

ADDENDA UN

.3 **RÉVISER LA NOTE DE DÉMOLITION #D3:**

CONSERVER LE GARDE-CORPS EXISTANT EN ACIER. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'ENLÈVEMENT, DE LA MODIFICATION, AU BESOIN, ET DE LA RÉINSTALLATION DE TOUS LES GARDE-CORPS EXISTANTS QUI POURRAIENT NUIRE À L'ACHÈVEMENT DU PROJET. LES COMPOSANTS MODIFIÉS DOIVENT ÊTRE PEINTS TEL QUE L'EXISTANT.

FIN DE L'ADDENDA UN



CUNLIFFE & ASSOCIATES
CONSULTING STRUCTURAL ENGINEERS

ADDENDA STRUCTUREL
D'APPEL D'OFFRES

STA-01

Issued to: CONSEIL
NATIONAL DE
RECHERCHES
CANADA

April 12, 2023

Project: BÂTIMENT M38 INSTALLATIONS À UN ÉTAGE

**N° Du
Project.:** 22-085

Architecte: CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA

Les éléments de clarification et de révision suivants sont notés, car ils se rapportent aux spécifications et aux dessins précédemment publiés

ÉLÉMENTS STRUCTURELS

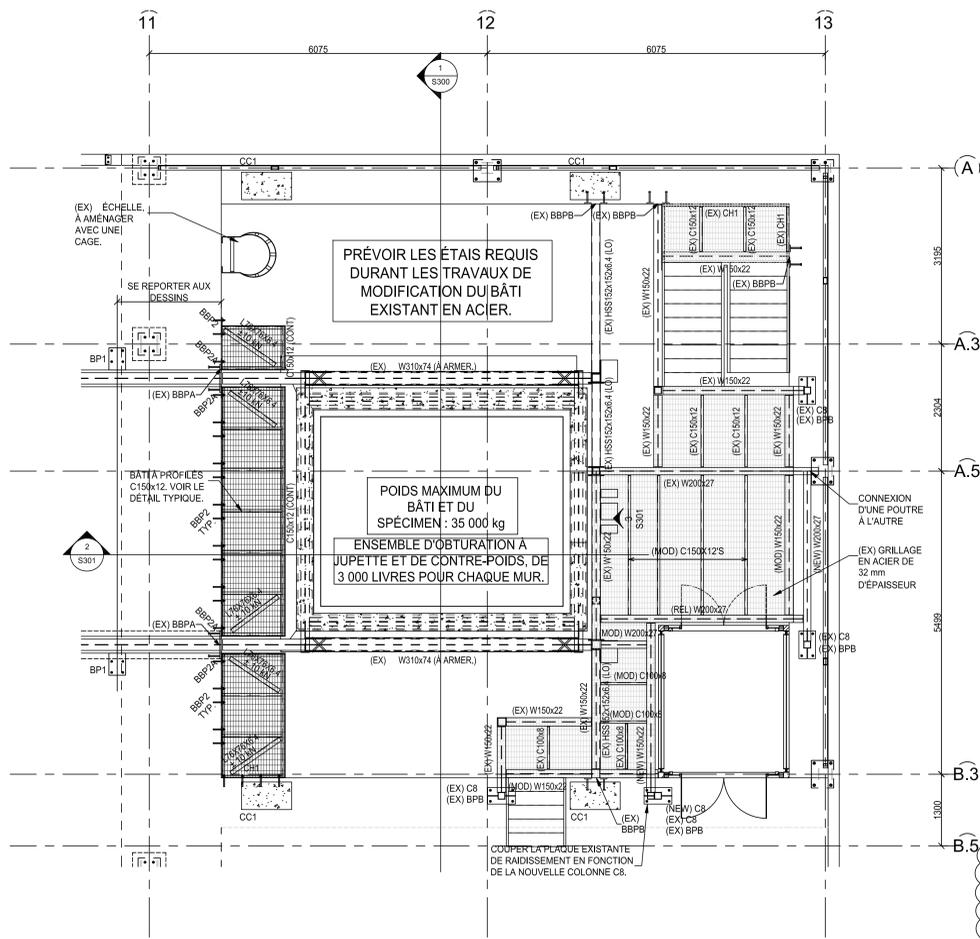
1. **Titre: RÉVISIONS ET CLARIFICATIONS AUX DESSINS D'APPEL D'OFFRES**

2. **Pièces Jointes:**
S100, S302

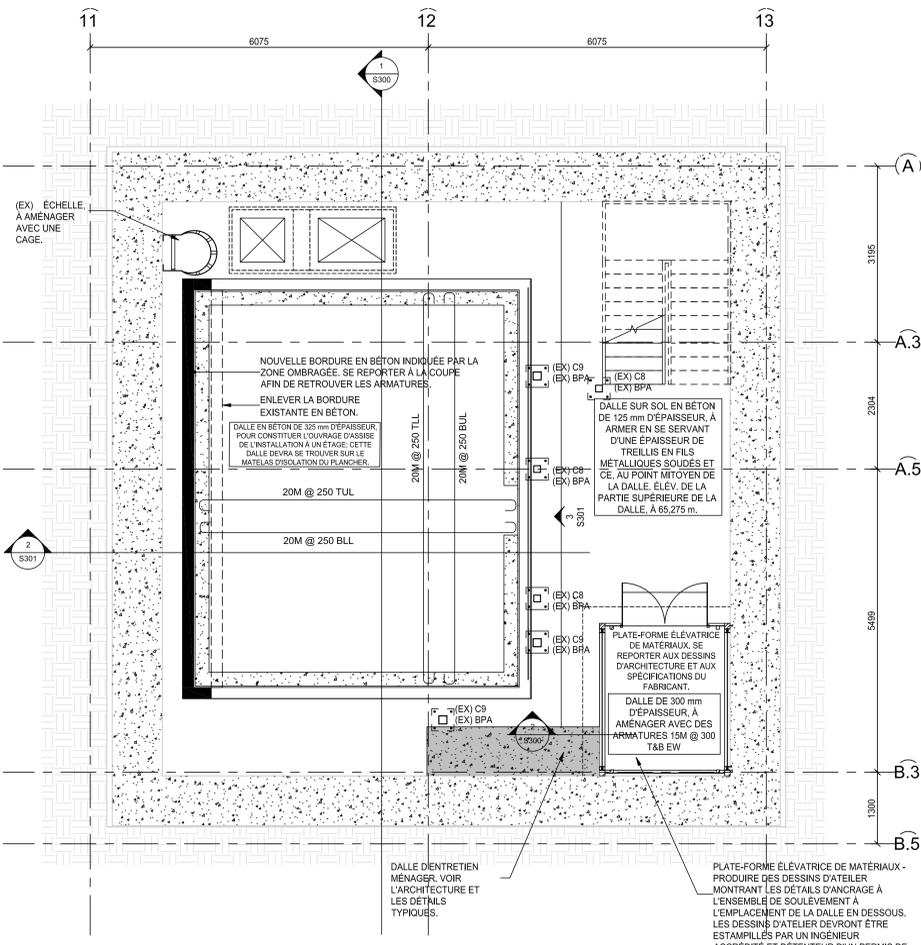
3. **Description:**

Feuilles révisées car assombries

FIN DE L'ADDENDUM



REZ-DE-CHAUSSÉE



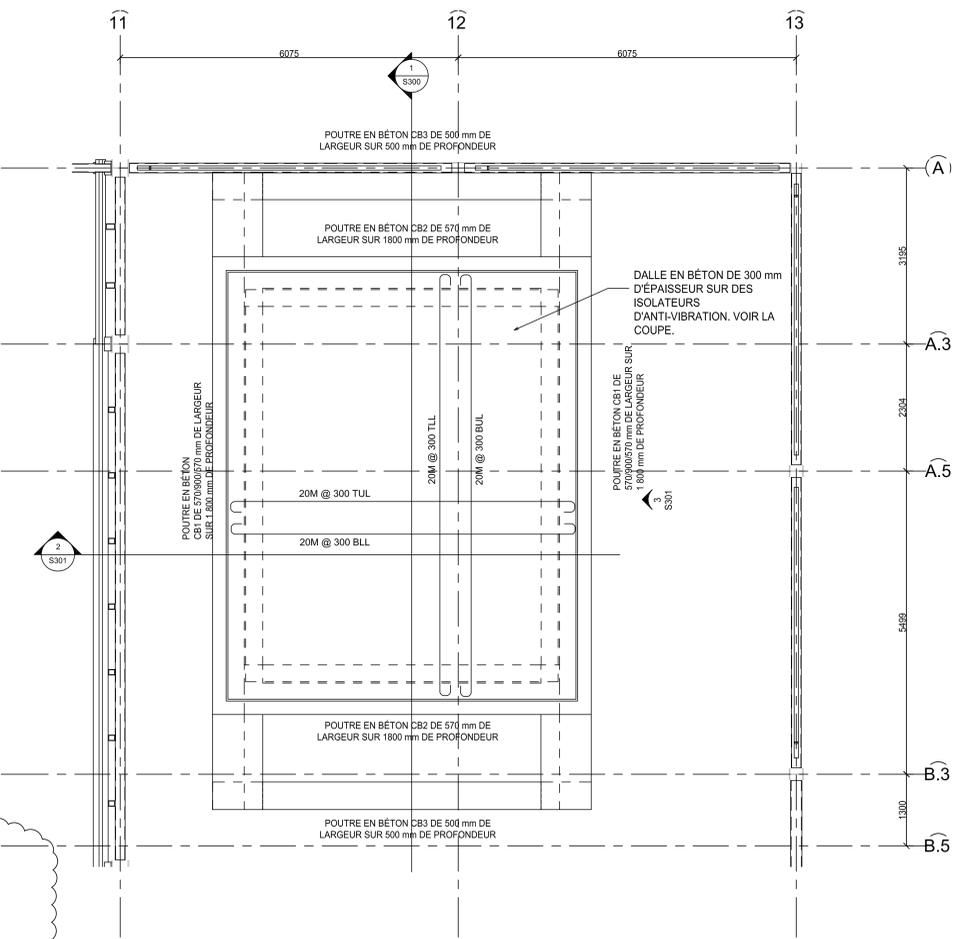
PARTIE SUPÉRIEURE DE LA DALLE - INSTALLATION INFÉRIEURE

GARDES ET MAINS COURANTES SE RÉFÉRER AUX DESSINS ARCHITECTURAUX POUR TOUTE DÉPÔSE ET REMISE EN PLACE DES GARDE-CORPS ET DES PROTECTIONS.

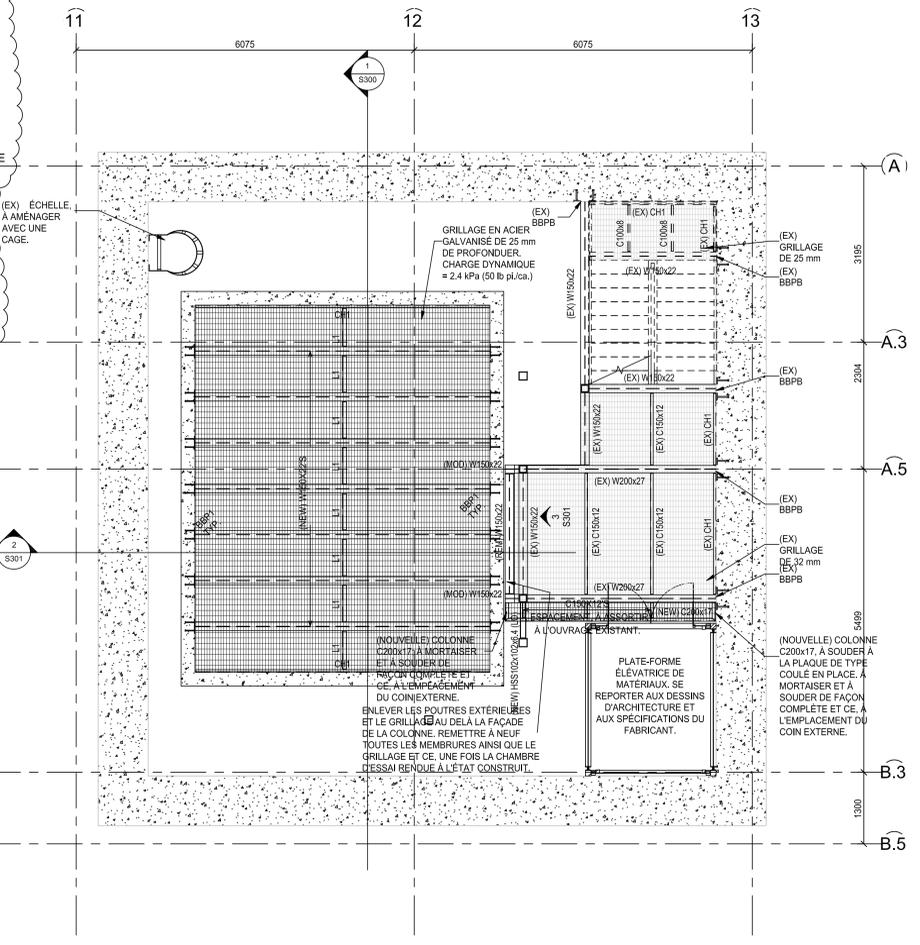
LEGEND
 (EX) CH1 = C150X12 CANAL SÉCURISÉ UTILISANT 160 HILTI HIT ANCRÉS @ 600. HY200 ADHESIVE (150 EMBEDMENT)
 (EX) L1 = L76X76X6.4
 CH1 = C150X12 CANAL SÉCURISÉ UTILISANT 160 HILTI HIT ANCRÉS @ 600. HY200 ADHESIVE (150 EMBEDMENT)
 (EX) = EXISTANT
 (MOD) = MODIFIÉ
 (REM) = SUPPRIMÉ

RÉSISTANCE À LA COMPRESSION DU BÉTON:
 35 MPa TYPE N - COLONNES ET POUTRES
 35 MPa TYPE N - OSSATURE DE PLANCHER
 35 MPa TYPE N - CHAMBRE HAUTE ET CHAMBRE BASSE
 25 MPa TYPE N - DALLE SUR SOL ET BORDURES

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER QUE SON TRAVAIL DE COFFRAGE PEUT FONCTIONNER AUTOUR DE LA STRUCTURE EXISTANTE DE LA MEZZANINE/DE L'ESCALIER. À L'EXCEPTION DES ÉLÉMENTS QUI DOIVENT ÊTRE RETIRÉS ET REMIS EN PLACE, SI UN RETRAIT OU UNE MODIFICATION DE L'ACIER EST NÉCESSAIRE AU-DELÀ DE CE QUI EST INDICÉ POUR FACILITER LE COFFRAGE, IL INCOMBE À L'ENTREPRENEUR DE LE REMETTRE EN PLACE. TOUTS LES DESSINS D'INGÉNIEUR ET D'ATELIER POUR L'ÉTABLISSEMENT OU L'ACIER POUR COMPLETER CE TRAVAIL SONT LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.



TRAVAUX DE TOITURE DE L'INSTALLATION À UN ÉTAGE



AU NIVEAU DE LA MEZZANINE INFÉRIEURE

No.	Revisions	Description	Date
11	ÉMIS POUR L'ACCOMMODER D'APRÈS L'OFFRES 1	23-04-12	
10	ÉMIS POUR SOUMISSION	23-02-21	
9	DOCUMENT À FAIRE TRADUIRE	23-01-08	
8	REVISION DÉFINITIVE PAR LE CLIENT	22-12-15	
7	DOCUMENT À FAIRE RÉVISER	22-12-02	
6	DOCUMENT À FAIRE RÉVISER	22-11-25	
5	DOCUMENT À FAIRE RÉVISER	22-11-09	
4	DOCUMENT À FAIRE RÉVISER	22-11-07	
3	DOCUMENT À FAIRE RÉVISER	21-10-25	
2	DOCUMENT À FAIRE RÉVISER	21-08-24	
1	DOCUMENT À FAIRE RÉVISER	20-04-22	

- L'ENTREPRENEUR SERA TENU RESPONSABLE DE VÉRIFIER TOUTS LES DIMENSIONS, TANT PARTI DE FUITE ÉMERGENCE À L'INGÉNIEUR.
- UNE LE PRÉSENT DESSIN CONCURREMMENT AVEC TOUT LE MATÉRIEL RELATIF AU PROJET.
- IL SE PEUT QUE L'ON PRODUISE DES MODIFICATIONS ADDITIONNELLES À DES FINS DE CLARIFICATION ET/OU COMME CORRECTIF OU COMME DESIGN D'AJOUT À L'INSTALLATION APPROUVÉE DES TRAVAUX. IL EST RECOMMANDÉ QUE LES DÉTAILS DE LA DALLE ET DES BORDURES ET/OU CHAMBRES SOIENT SÉPARÉMENT APPROUVÉS PAR L'INGÉNIEUR AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
- NE PAS SE DÉPENDRE DES PRÉSENTS DESSINS POUR PRÉLÈVER DES MESURES À L'ÉCHELLE.

CUNLIFFE & ASSOCIATES
 CONSULTING STRUCTURAL ENGINEERS
 200-1550, AVE. CARLING
 OTTAWA (ONTARIO) CANADA
 K1Z 5B5
 TEL : 613-729-7242
 TELECOPIER : 613-729-1461
 COURRIEL : cunliffe@cunliffe.ca
 W : www.cunliffe.ca

PROJET : **BÂTIMENT M38
 INSTALLATIONS À UN ÉTAGE**

ARCHITECTE : **CONSEIL NATIONAL DE
 RECHERCHES CANADA**

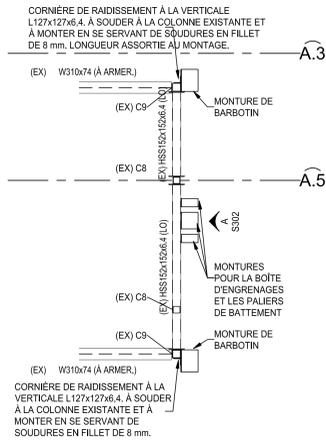
TITRE DU DESSIN : **PLANS**

DESSIN : **PMD** RÉVISÉ PAR : **JC** ÉCHELLE : **1 : 50**

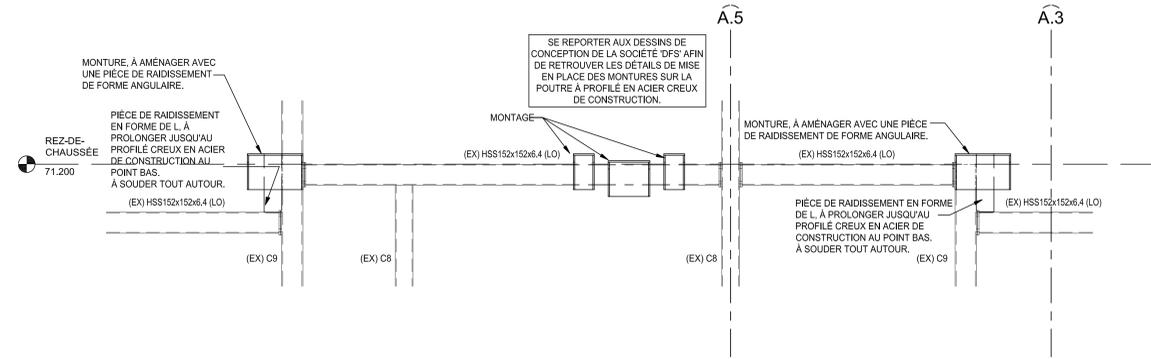
SCÉAU DE L'INGÉNIEUR : **R. I. CUNLIFFE** N° DU PROJET : **22-085**

FEUILLE N° : **S100**

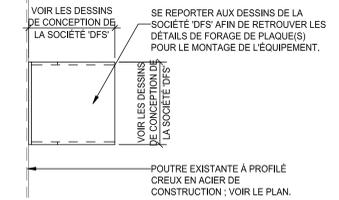
N° DE RÉVISION : **10**



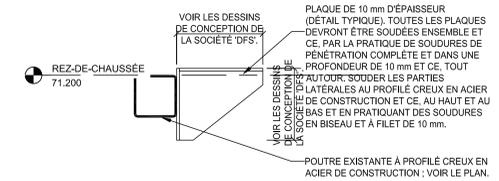
DÉTAIL EN PLAN, À L'EMPLACEMENT DES MONTURES DU SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT PAR CHÂÎNES
1 : 50



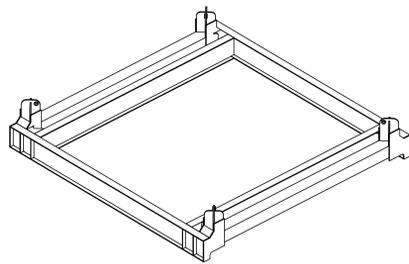
ÉLÉVATION
1 : 20



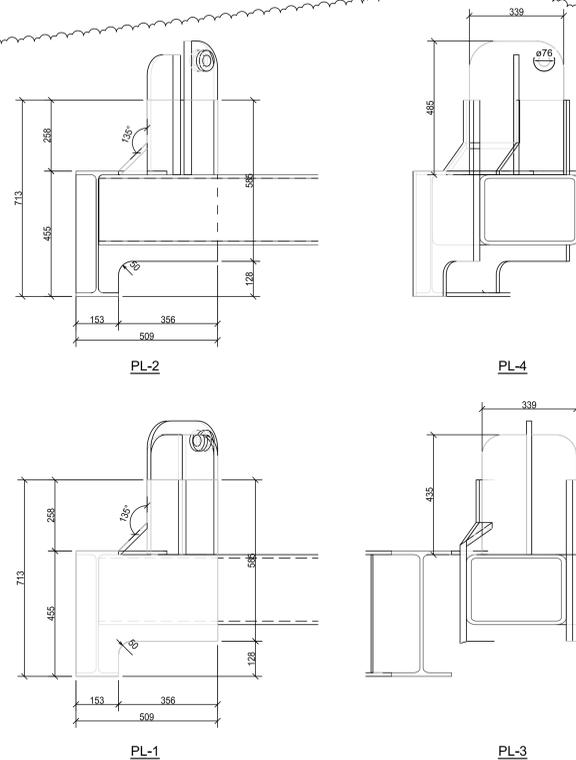
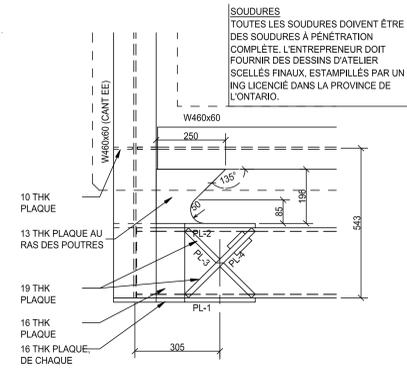
PLAN À L'EMPLACEMENT DE LA MONTURE
1 : 10



COUPE À L'EMPLACEMENT DE LA MONTURE
1 : 10

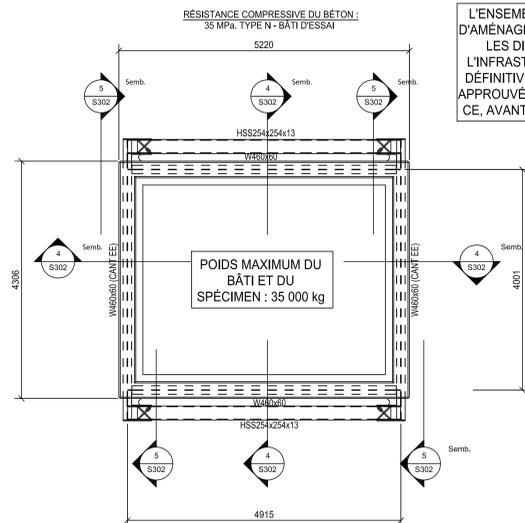


VUE ISOMÉTRIQUE - ACIER STRUCTUREL DU BÂTI À UN ÉTAGEPLAN @ LIFTING POINTS
1 : 10

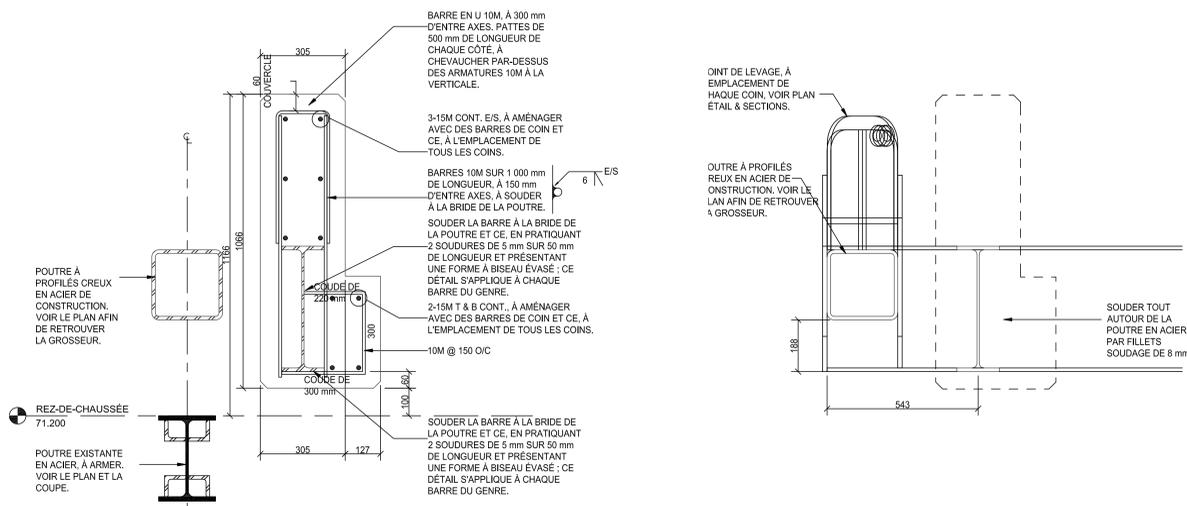


DEUX CADRES D'ESSAI SONT À CONSTRUIRE

L'ENSEMBLE DES DÉTAILS D'AMÉNAGEMENT ET TOUTES LES DIMENSIONS DE L'INFRASTRUCTURE D'ESSAI DÉFINITIVE DEVONT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE CNRC ET CE, AVANT LA FABRICATION.



PLAN - OSSATURE DE PLANCHER (2 TOTAL)
1 : 50



COUPE
1 : 10

COUPE
1 : 10

No.	Révision	Description	Date
6	EMIS POUR L'ADDENDUM D'APPEL D'OFFRES 1		23-04-12
5	EMIS POUR SOUMISSION		23-02-21
4	DOCUMENT À FAIRE TRIADURER		22-01-08
3	RÉVISION DÉFINITIVE PAR LE CLIENT		22-12-15
2	DOCUMENT À FAIRE RÉVISER		22-12-02
1	DOCUMENT À FAIRE RÉVISER		22-11-25

1. L'ENTREPRENEUR SERA TENU RESPONSABLE DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, TANT PARTI DE FOIE D'EMERGENCE À L'INGÉNIEUR.

2. LIRE LE PRÉSENT DESSIN CONJUGUÉMENT AVEC TOUT LE MATÉRIEL RELIÉ AU PROJET.

3. IL SE PEUT QUE L'ON PRODUISE DES MODIFICATIONS ADDITIONNELLES À DES FINS DE CLARIFICATION ET/OU COMME CORRECTIF OU COMME DÉTAIL D'AJOUT À L'ÉDITION APPROUVÉE DES TRAVAUX. ET LES MODIFICATIONS DÉTAILLÉES DE LA SOUS-ÉTRUCURE ET/OU LES MODIFICATIONS COMME S'ILS CARACTÉRISANT PARTI INTÉRESSANT DES DESSINS COMME DANS LES DOCUMENTS DU CONTRAT.

4. NE PAS SE DÉPENDRE DES PRÉSENTS DESSINS POUR PRÉLÈVER DES MESURES À L'ÉCHELLE.

CUNLIFFE & ASSOCIATES
CONSULTING STRUCTURAL ENGINEERS

200-1550, AVE. CARLING
OTTAWA (ONTARIO) CANADA
K1Z 5S5
TEL : 613-729-7242
TELECOPIER : 613-729-1461
COURRIEL : cunliffe@cunliffe.ca
W: www.cunliffe.ca

PROJET **BÂTIMENT M38**
INSTALLATIONS À UN ÉTAGE

ARCHITECTE **CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA**

TITRE DU DESSIN **COUPES**

DESSIN	RÉVISÉ PAR	ECHELLE
PMD	JC	Selon les ind.

SCEAU DE L'INGÉNIEUR	N° DU PROJET
PROFESSEUR	22-085

FEUILLE N° **S302**
N° DE RÉVISION **5**